



Charte de l'association

Version du 15 décembre 2020

PRÉAMBULE

Les AMAP, ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont nées, en 2001 en France, d'une prise de conscience citoyenne face à la situation de crise importante dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Insécurité et gaspillage alimentaires, impératifs écologiques, déperdition des agricultures paysannes au profit d'agricultures productivistes, forte pression foncière sur les terres agricoles, hégémonie de la grande distribution et inégalité alimentaire ici et ailleurs : autant d'enjeux qui ont mobilisé des citoyen-ne-s pour construire et expérimenter un autre modèle agricole, économique et alimentaire, inspiré de la charte de l'Agriculture Paysanne et des mouvements de l'agriculture biologique.

Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Elles sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile.

Elles ont pour objectifs :

- de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- de promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- de faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- de contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s du monde dans un esprit de solidarité.

À La Réunion, le Conseil Général a lancé le concept d'AMAPéi en 2015. Il hérite des valeurs essentielles des AMAP et l'adapte au contexte péi.

Le choix était de promouvoir une agriculture locale la plus respectueuse possible de l'environnement. En laissant notamment la porte ouverte aux agriculteurs sensibilisés et capables de s'orienter à terme vers le bio ou la permaculture avec un accompagnement technique adéquat.





L'AMAPÉI LES TI LÉGUMES BIO

L'AMAPéi TLB est une association qui permet de mettre en lien des consom'acteurs et des producteurs adhérents à l'AMAPéi.

C'est donc un groupement de personnes qui se rencontrent, et qui expérimentent ensemble un mode de circuit court, et une philosophie de vie verte, tous satisfaits des multiples avantages qu'ils en retirent.

UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

Pour les producteurs :

- livrer à périodicité préétablie des aliments de saison, frais ou transformés, diversifiés et issus de leur ferme. Les produits transformés feront l'objet de mentions spécifiques (processus de fabrication transparent et tracé...) incluses dans le contrat,
- mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des parts de production définies par contrat,
- déterminer en toute transparence avec les amapien-ne-s un prix forfaitaire stable, garanti et équitable sur la durée du contrat.

Pour les amapien-ne-s :

- contractualiser et prépayer la production sur la période du contrat à un prix équitable, en s'interdisant l'échange marchand sur les lieux de livraison,
- prendre en compte équitablement avec les paysan-ne-s les fluctuations et aléas inhérents à leur activité.

UN ENGAGEMENT ÉTHIQUE

Pour les producteurs :

- mener leur activité et la faire évoluer dans le respect des principes de la charte des AMAP, en coopération avec les amapien-ne-s,
- être transparent-e-s sur les pratiques de culture, d'élevage et de transformation.

Pour les amapien-ne-s :

- assurer la pérennisation de l'AMAPéi,
- faire évoluer leurs pratiques dans le respect des principes de la charte.

UN ENGAGEMENT SOCIAL

Pour les producteurs :

- être présent-e-s sur le lieu de livraison (ou occasionnellement représenté-e-s),
- créer et entretenir des liens avec les amapien-ne-s,
- sensibiliser les amapien-ne-s à leur métier et à la vie de la ferme,
- participer à l'organisation de visites de ferme et d'ateliers pédagogiques,
- s'impliquer dans la vie du mouvement des AMAP/AMAPéi et de ses partenaires.

Pour les amapien-ne-s :

- s'impliquer dans la vie de l'AMAP (livraison, communication, animation, relation paysan-ne-s, continuité des partenariats, réseau...),
- respecter les modes de fonctionnement de l'AMAPéi,
- participer aux visites de ferme et à leur organisation,
- participer à des activités pédagogiques et de soutien aux paysan-ne-s,
- être partie prenante de la vie du mouvement des AMAP/AMAPéi et de ses partenaires.

UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE ET DE RÉSEAU

Par ailleurs, parce que l'AMAP/AMAPéi est plus qu'un « panier », elle s'inscrit dans une dynamique de territoire et contribue à créer une économie de proximité, solidaire et équitable.

La démarche d'expérimentation et de créativité reste au cœur de la charte pour inscrire les AMAP/AMAPéi dans un mouvement citoyen, vivant et transformateur.

La présente charte doit être signée par chaque amapien-ne et producteur de l'AMAPéi Les Ti Légumes Bio.